



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/8
18 décembre 2001

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent vingt-sixième session, 12-15 mars 2002,
point 4.2.1. de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 5
A LA SERIE 01 D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No 6
(Indicateurs de direction)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-septième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du texte reproduit dans le rapport de la session (TRANS/WP.29/GRE/47, para. []).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 1, figure pour les catégories 5 et 6, corriger comme suit :

"Catégories 5 et 6 : Indicateurs de direction latéraux complémentaires destinés à être utilisés sur un véhicule qui est équipé également d'indicateurs de direction des catégories 1, 1a ou 1b et 2a ou 2b

